AR-Préfecture
095-219503943-20260701-13-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 01-07-2026
Publication le : 01-07-2026

N° 2026/120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **25 juin** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle L'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Étaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON (+1) Maire, Alexandre DOHY(+1), Catherine GAUTIER (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS(+1), Estelle PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN (+1), Grégory CROZZOLO, Elodie TEIXEIRA, Eric LEROYER, Audrey MERI, Marie-France HOFFMANN, Philippe MONTAIGNE, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Frédérique DOHY (+1), Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Hubert MARCHAIS
Rémi DU PELOUX représenté par Catherine GAUTIER
Stanislas BARTHELEMI représenté par Pierre-Edouard EON
Frédérique BACQUET représentée par Frédérique DOHY
Pascal FRANCK représenté par Alexandre DOHY
Hugo SAUNIER représenté par Jeanne BEURY-JOSSELIN

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Date de convocation :
18 juin 2026

Date d'affichage :
19 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET : Participation financière des familles au mini-séjour organisé dans le cadre de l'accueil de loisirs

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations 2015/87, 2015/127-B et 2015/164 portant sur l'évolution des tranches de quotient familial ;

Considérant que, dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la commune propose des séjours de vacances destinés aux enfants et adolescents mérysiens ;

Considérant qu'en dehors des colonies organisées en partenariat avec des organismes extérieurs, le service en charge de la Jeunesse met périodiquement en place des mini-séjours conçus par l'équipe d'animation dans le cadre de l'offre d'activités de l'Accueil de loisirs adolescents de l'Espace Jeunes ;

Considérant les caractéristiques du mini-séjour proposé du 20 au 24 juillet à Jambville (78), pour permettre aux douze participants encadrés par deux animateurs de la Ville de vivre une expérience collective forte autour de la coopération et de l'entraide, de l'aventure et du vivre ensemble au quotidien ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative en date du 16 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

Approuve la grille de participation financière des familles au mini-séjour de l'été 2026 ci-dessous.

coût du mini-séjour	2 696,95 €
nombre de places	12
coût par participant	224,75 €

Tranches	quotient en €	% participation des familles	coût famille pour 5 jours
1	0.00 à 250	15%	**33,71 €**
2	250,01 à 365	18%	**40,46 €**
3	365,01 à 480	21%	**47,20 €**
4	480,01 à 595	24%	**53,94 €**
5	595,01 à 710	28%	**62,93 €**
6	710,01 à 825	32%	**71,92 €**
7	825,01 à 940	36%	**80,91 €**
8	940,01 à 1055	40%	**89,90 €**
9	1055,01 à 1170	45%	**101,14 €**
10 et NC*	Supérieur à 1170,01	50%	**112,38 €**

* NC = Quotient non calculé

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 26 juin 2026

La secrétaire de séance

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise